

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

Date de convocation :

30-04-2026

Date d'affichage :

30-04-2026

Nbre conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Procuration : 1

Votants : 19

L'an deux mil-vingt-six, le **mardi cinq mai**, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : BRIFFAULT Michel, DELDALLE Martine, MERIENNE Jean-Claude, PICAULT Isabelle, LE LIJOURS Bertrand, BOURGAULT Anne-Laure BROCHARD Vincent, De BEAUREPAIRE Florence, COMPAIN Olivier, SERVAIS-PICORD Marie, BOURMAULT Jean-Marie, JOREZ Frédéric GASNIER Aurore, MIDELET Nolan, Françoise DESPRE, Thérèse RIPAULT, Laëtitia MENARD, PATARD Régis

Absents excusés : RICO Gérard donnant pouvoir de vote à Jean-Claude MERIENNE.

Absent. /

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude MERIENNE a été élu(e) secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de l'assemblée délibérante du 2 avril dernier et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent.



ORDRE DU JOUR

- Vie politique et institution

Création de commissions extra-municipales

Commission de contrôle listes électorales : désignation d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal Judiciaire

- Urbanisme

Réalisation de document d'arpentage et de bornage Terrains Rue Nationale (projet d'éventuels cession et/ou échange)

- Assainissement

Consultation en vue de retenir un cabinet pour étude d'extension de réseaux

-Finances

Logements inclusifs garantie d'emprunt

Cession anciens logements de l'ancienne gendarmerie

Participation Frais de fonctionnement classe ULIS La Chapelle Saint-Aubin

Rattachement du GDON à une commission

Vote des subventions aux associations 2026

Vote Subvention au GDON

Construction école : terrassement

Feu d'artifice du 27 juin 2026

Eclairage public : tarif maintenance 2026-2027

Décision modificative (caution)

Coupe d'herbe

-Ressources Humaines

Mise à disposition du personnel communal EHPAD, SIVOS, FAM : reconduction, tarif horaire



DIVERS

Décisions du Maire

Préparation des inaugurations à venir

En l'absence d'éléments suffisants, M. Le Maire propose de retirer de l'ordre du jour les points suivants : Tarifs de maintenance EP 2026-2027 et DM (caution)

5.3.3 Institution et vie politique – Désignation de représentants - autres

2026 05 01– CREATION DE COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

M. Le Maire rappelle la délibération 2026 04 portant sur la création de commissions municipales.

Il indique qu'il est essentiel de faire participer les citoyens aux commissions municipales (transparence des décisions, renfort du lien favorisant la dynamique, apport de solutions concrètes, de connaissances spécifiques...).

M. MERIENNE, vice-président de la commission VIE ASSOCIATIVE – CULTURE SPORT JEUNESSE, informe que les membres de sa commission ont émis le souhait que M. Guillaume MARCHAND et Mme Sabrina COSNET soient associés à la commission municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition.

La commission est donc dorénavant composée de :

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE SPORT JEUNESSE	JC. MERIENNE	Isabelle PICAULT Nolan MIDELET Laëtitia MENARD Frédéric JOREZ Marie SERVAIS-PICORD Personnes extérieures Guillaume MARCHAND Sabrina COSNET
--	--------------	---

5.3.3 Institution et vie politique – Désignation de représentants - autres

2026 05 02– COMMISSION DE CONTROLE LISTES ELECTORALES : DESIGNATION D'UN DELEGUE DE L'ADMINISTRATION ET D'UN DELEGUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

M. Le Maire rappelle la délibération portant sur la désignation des membres de la commission de révision des listes électorales.

L'assemblée a élit un membre en qualité des délégués de la commune, mais il s'avère qu'il est nécessaire de désigner un délégué du Tribunal et un Délégué de l'Administration.

Chaque délégué peut avoir un suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne M. William POISSON comme délégué titulaire du Tribunal judiciaire et MME Christiane BAREAU comme déléguée suppléante
- Désigne M. Francis HONORE comme délégué de l'Administration et Mme Anne CHEVILLOT comme déléguée suppléante.

**2026 05 03– REALISATION DE DOCUMENT D'ARPENTAGE ET DE BORNAGE
TERRAINS RUE NATIONALE (PROJET D'EVENUELS CESSION ET/OU ECHANGE)**

M. le Maire rappelle les délibérations n° 2025.10.005 et 2025.10.006 du 2 octobre 2025 relatives à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 244 et AB 246. Il rappelle également la volonté de la commune de céder une partie du terrain comprenant la maison d'habitation.

Il expose par ailleurs l'intérêt d'envisager un échange de surface avec les propriétaires de la parcelle cadastrée AB 243, afin de permettre un accès aux parcelles conservées par la commune et attenantes à la future chaufferie du réseau de chaleur et avoir un accès à la rue du Tramway

À cette fin, il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour faire réaliser les documents d'arpentage nécessaires à la matérialisation des projets ainsi évoqués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accéder favorablement à la proposition formulée
- Et autorise Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**2026 05 04– CONSULTATION EN VUE DE RETENIR UN CABINET POUR ETUDE
D'EXTENSION DE RESEAUX**

M. Le Maire rappelle que LBN Communauté va réaliser une micro crèche et la future maison de santé sur le territoire communal. Le Maire informe les membres qu'une délibération du Conseil Communautaire, indique que tous les branchements des infrastructures intercommunaux, sont à la charge de la commune. M. le Maire propose de regrouper les démarches pour les différents branchements (AEP, assainissement, électricité, fibre..) de ces deux bâtiments. Il précise également que la commune est propriétaire des terrains situés au niveau de la Longère et qu'il serait judicieux, dans un souci d'économie, d'associer l'extension des réseaux de ces terrains pour envisager leur devenir.

Par conséquent, il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de prendre un cabinet pour étudier et estimer l'extension des réseaux de l'ensemble ou de solliciter des devis pour réaliser ces extensions de réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accéder favorablement à la proposition formulée
- Et autorise Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2026 05 05– LOGEMENTS INCLUSIFS GARANTIE D'EMPRUNT

M. Le Maire rappelle la délibération portant sur les garanties d'emprunt accordées (à hauteur de 20% des prêts) au bailleur social « La Mancelle d'Habitation » liées à la construction des 32 logements inclusifs du lotissement « La Pêcherie ».

Il rappelle également que l'assemblée délibérante avait souhaité que les démarches administratives nécessaires soient engagées afin que LBN Communauté puisse garantir la commune, conformément aux dispositions statutaires de l'intercommunalité.

Il informe que LBN Communauté a, par délibération du 3 décembre 2025, décidé d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 10% sous réserve que la commune de Coulans sur Gée consente une garantie à hauteur de **10 %** également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accéder favorablement à la proposition formulée,
- **Confirme que la commune de COULANS SUR GEE garantie l'emprunt à hauteur de 10% ((en substitution de la garantie initiale de 20 %) en complément de la garantie accordée par LBN à hauteur de 10%,**
- Et autorise Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

3.2 Domaine et Patrimoine - Cession

2026 05 06– CESSION ANCIENS LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

M. Le Maire indique qu'en 2021, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la démolition du bâtiment. La situation entre la Russie et l'Ukraine avait modifié l'orientation et les logements ont été rénovés pour accueillir des réfugiés. Au fil du temps, les réfugiés sont partis et une famille a été déplacée. Il rappelle la délibération 2024 11 21 portant sur le devenir des anciens logements de l'ancienne gendarmerie et la décision d'accepter que le bâtiment ne soit pas démoli avant 2 ans. Le sursis de 2 ans pour démolir les anciens logements de l'ancienne gendarmerie ne devait pas constituer un blocage en cas d'une possible vente du bâtiment. En cas de cession éventuelle avant le terme des 2 ans, la question sera, alors, débattue en Conseil Municipal.

Il complète en précisant que la délibération 2025 05 05 du 22 mai 2025 est devenue caduque puisque les termes de cession n'ont pas été tenus.

Il indique avoir reçu une nouvelle proposition d'achat pour ces logements à hauteur de 50 000 € (cinquante mille euros) acte en main.

S'ensuivent les débats,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- Au vu de l'offre d'achat formulée par l'éventuel acquéreur, de préciser que la cession porte sur la parcelle AA239 d'une superficie de 272m² (plan joint en annexe)
- D'accepter la proposition d'achat fixée à 50 000 € acte en main
- De prendre en charge des contrôles obligatoires en cas de cession,
- D'indiquer que la vente du Bâtiment se fait en l'état sans recours ultérieur possible,
- De fixer comme date butoir pour conclure la vente sous peine de rendre la présente délibération caduque : signature de l'acte dans les 6 mois à compter du délai de purge de recours au tiers.
- D'autoriser M. Le Maire ou tout élu dûment mandaté à cet effet à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

8.1.2 Domaines de compétences par thèmes – Enseignement – frais de scolarité

2026 05 07– PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS LA CHAPELLE SAINT-AUBIN

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre en charge les frais de scolarité d'un élève scolarisé dans la commune de La Chapelle Saint-Aubin. Il précise qu'il s'agit de classe ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire). Les **ULIS** sont des **classes** particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap et que ce type d'accueil n'est pas disponible sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser le paiement des frais de scolarité d'un élève à la commune de La Chapelle Saint-Aubin. Le montant de l'Avis des Sommes à Payer est de 895.00 €.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

7.4 Interventions économiques

2026 05 08– RATTACHEMENT DU GDON A UNE COMMISSION

M. Le Maire fait part à l'assemblée délibérante de son souhait d'examiner, en dehors du protocole habituel du vote des subventions accordées aux associations par la collectivité, une aide au GDON pour la lutte contre le frelon asiatique et autres espèces nuisibles.

En effet, le GDON (groupement de défense contre les organismes nuisibles) est composé de bénévoles en charge de surveiller et protéger le patrimoine végétal et animal français, conseiller les professionnels, les collectivités et professionnels sur la mise en place de bonnes pratiques environnementales et les accompagne dans la prise en compte et à la gestion de certaines espèces nuisibles (rats, chenilles processionnaires, frelons asiatiques...) Le GDON réalise un travail d'intérêt public ne pouvant être mis sur le même objectif que les associations sportives, culturelles et/ou de loisirs.

Considérant que la commune est très impactée par le problème ;

Vu qu'un plan national de lutte contre cette espèce invasive et dangereuse est en cours et qu'il se dégagera des obligations de suivi et de destruction.

Compte tenu aussi que cette association GDON n'est pas de même nature que les autres puisqu'elle ne consiste pas à des loisirs pour des personnes mais qu'elle contribue à participer à la lutte contre des espèces invasives,

Il semble, alors, souhaitable que cette demande soit rattachée à la commission « Environnement » conformément à la profession de foi établie plaçant la lutte contre les espèces invasives comme un problème d'Environnement et du Cadre de Vie.

Il propose également d'étudier pour attribuer une participation financière exceptionnelle au GDON pour le fonctionnement 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accéder favorablement à cette demande.

7.5.2 Finances Locales – Subventions attribuées aux associations -

2026 05 09– VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

M. MERIENNE Jean-Claude, Adjoint en charge de la vie associative et notamment du dossier portant sur les subventions attribuées aux associations, présente le tableau reprenant l'ensemble des subventions proposées et établi par la commission réunie le 29 avril dernier ce, pour approbation par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer la répartition des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS COULANAISES	MONTANT DE LA PART FIXE	MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ (part fixe+variable)
BIEN DANS SA BULLE	200 €	1 138 €
ACSC LES HIRONDELLES	200 €	1 138 €
US COULANS LA QUINTE	200 €	1 000 €
JUST PICKLEBALL	200 €	800 €
COULANS SUR GÉE BASKET CLUB	200 €	1 100 €
LOISIRS-PASSIONS	200 €	500 €
GENERATIONS MOUVEMENT	200 €	900 €
LES MARCHEURS DE LA GÉE	200 €	1 000 €
COOL EN RUN	200 €	700 €
LA COULANAISE	200 €	1 325 €
COMITÉ DES FÊTES	200 €	1 325 €
ACPG ANCIENS COMBATTANTS	200 €	300 €
MFR COULANS	200 €	200 €
TOTAL	2 600 €	11 426 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES		MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ
Adapei de la Sarthe		60 €
MFR Bernay en Champagne		50 €
TOTAL		110 €

Soit un total général de 11 536 €.

2026 05 10– VOTE PARTICIPATION FINANCIERE AU GDON

M. Vincent BROCHARD, Président du GDON, ne participe ni au débat, ni au vote.

M. le Maire rappelle la délibération portant sur le rattachement des actions du GDON à la commission « Environnement ». Il expose la nécessité de participer financièrement aux actions du GDON notamment dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive. Afin de mettre en place les actions et d'acheter le matériel nécessaire, M. Le Maire propose d'octroyer une participation financière de démarrage de 1 700.00 € et de faire un premier bilan d'ici fin 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De verser une participation financière de 1 700.00 € au GDON,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

1.7 Commande publique Actes spéciaux et divers

2026 05 11– CONSTRUCTION ECOLE : TERRASSEMENT

Dans le cadre de la construction de l'école, M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au terrassement du terrain dès le début des congés scolaires afin de bénéficier d'un site inoccupé, de gagner du temps et d'avoir des conditions météorologiques les plus favorables.

Par conséquent vu l'intérêt d'anticiper les travaux de construction, une consultation a été lancée en amont des travaux de construction du bâtiment et il en donne les résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir la société PELTIER pour un montant prévisionnel de 10 395.00 € HT soit 12 474.00 TTC
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

1.7 Commande publique Actes spéciaux et divers

2026 05 12– FEU D'ARTIFICE DU 26 JUIN 2026

Mme Laëtitia MENARD, Conseillère Municipale déléguée à l'animation et communication municipales, informe les membres du Conseil Municipal des éléments en sa possession pour la réalisation du feu d'artifice prévu le 26 juin prochain lors de la fête « Gée'M la Musique »

- Le budget est de 4 000.00 € TTC mais n'est pas en possession de devis comparatifs comme le prévoit les règles de la commande publique
- Doit se faire préciser les règles en matière de transport et de stockage des feux et modalités en cas de report du tir pour diverses raisons (arrêté préfectoral, municipal)
- De la nécessité de faire établir les conventions d'occupation de domaine public / privé selon le lieu du tir (STEP ou derrière La Longère)
- De l'obligation de respecter les délais légaux en matière de demande d'autorisation qui est de 1 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De donner toute délégation à M. Le Maire pour signer tout acte administratif, comptable ou financier se rapportant à l'organisation du feu d'artifice du 26 juin prochain,
- De signer tout document administratif, comptable ou financier se rapportant aux éléments de sécurité pour la tenue de la manifestation,
- De signer tout document administratif relatif aux conventions d'utilisation du domaine privé ou public avec les tiers concernés.

3.6 Domaine et Patrimoine : autres actes de gestion du domaine privé

2026 05 13– VENTE D'HERBE

M. Olivier COMPAIN, intéressé, ne participe ni au débat, ni au vote.

M. Le Maire indique que tous les ans, une coupe d'herbe est réalisée au niveau de La Longère et du terrain communal derrière le FAM. Cette vente d'herbe permet à la collectivité d'avoir un entretien de la parcelle et de ne pas gaspiller l'herbe pouvant être récoltée. Pour protéger la collectivité, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition, modalité administrative non assimilée à un Bail rural.

AA003 –LOCALISATION RUE DU VERGER contenance 2Ha26a66ca (22 666m²)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accepter cette vente d'herbe à M. COMPAIN Olivier,
- Le montant de la vente d'herbe est fixé à 150 €
- M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

3.6 Domaine et Patrimoine : autres actes de gestion du domaine privé

2026 05 14– RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition du personnel communal EHPAD, SIVOS, FAM : reconduction, tarif horaire

M. Le Maire rappelle les délibérations portant sur les mises à disposition du personnel technique communal auprès de l'EHPAD, du SIVOS et du FAM. Ces mises à dispositions permettent de diminuer les coûts de personnel en mutualisant les moyens humains (et logistiques).

Il indique que le tarif horaire est calculé tous les ans en début d'année et est commun à toutes entités (SIVOS, EHPAD et FAM). En raison des échéances électorales, il a été établi d'attendre l'installation du nouveau Conseil Municipal afin de lui laisser le choix de reconduire ces mises à dispositions et d'établir le nouveau tarif à compter de ce jour (5 mai 2026).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De reconduire les conventions mises en place pour la durée du mandat,
- De préciser que toute modification fera l'objet d'un avenant devant être validé par l'assemblée délibérante,
- D'établir le tarif horaire à 23.80 € à compter du jour de la décision, soit 5 mai 2026. (Pour mémoire, le tarif horaire était de 23.59 € pour l'année 2025), le tarif sera revu début 2027.
- M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant,

 DIVERS

- **Décisions du Maire** depuis la séance du 2 AVRIL 2026

14/04/2026	2026_04_14	REVISION LOYER CABINET SAGE FEMME AU 01/04/2026 (355,92 € au lieu 370,98 €	20/03/2026
05-05-2026	2026_05_05	Reconduction convention SATESE – CD72	02-04-2026

- **ELECTIONS SÉNATORIALES** : Conseil municipal exceptionnel le vendredi 5 juin 2026. M. Le Maire donne lecture du décret 2026-301 du 21 avril 2026, arrivé ce jour, portant convocation des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs. Il est prévu que le Conseil Municipal se réunisse le vendredi 5 juin 2026 à 17h30.

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance à

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 4 juin 2026 à 20h00

Le Maire
M BRIFFAULT

Le secrétaire de séance
M. Jean-Claude MERIENNE

Suivent les signatures

DELDALLE	Martine	
MERIENNE	Jean Claude	Secrétaire de séance
PICAULT	Isabelle	
LE LIJOURS	Bertrand	
BOURGAULT	Anne-Laure	
BROCHARD	Vincent	
DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE	Florence	
COMPAIN	Olivier	

DESPRE	Françoise	
RICO	Gérard	Pouvoir à Jean-Claude MERIENNE
SERVAIS-PICORD	Marie	
PATARD	Régis	
MENARD	Laëtitia	
BOURMAULT	Jean-Marie	
RIPAULT	Thérèse	
JOREZ	Frédéric	
GASNIER	Aurore	Maître du temps
MIDELET	Nolan	

Fin du PV de la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2026

